



# L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

**NOVEMBRE 2022**

## Edito

Le 17 octobre dernier, lors de la réunion du conseil municipal, j'ai présenté les premiers éléments de réflexions que nous travaillons **au regard des économies d'énergies et des recommandations qui s'imposent à tous**. En voici quelques éléments :

En ce qui concerne **l'éclairage public**, les horaires vont être modifiés dans les semaines qui viennent avec une réduction du temps d'éclairage, surtout le soir. Des ajustements vont être faits et une période d'observation permettra de caler les divers secteurs du bourg.

Le remplacement des lampadaires par des LED est compliqué et onéreux. Il ne pourra se faire que par tranches d'investissement qu'il faut planifier en concertation avec le SDE (service départemental de l'énergie).

Dans un même temps, **l'éclairage des classes de l'école publique et du restaurant scolaire** devra être adapté en remplaçant les tubes néon par des LED moins énergivores. Là aussi, des secteurs sont à prioriser au regard du temps d'utilisation. Les illuminations de Noël sont maintenues, mais sur une période plus courte.

**Le chauffage des locaux**, grande source de dépense, va également être revu dans les temps de fonctionnement et les jours d'occupation.

Le système de chauffage en place à l'école publique, au restaurant scolaire et à la garderie est **de bonne qualité et permet des programmations économiques**. Un audit est en cours et le service technique est étroitement associé à l'optimisation d'utilisation de ces outils. Notre objectif est de respecter la température de 19°C recommandée.

Les locaux du foyer rural sont aussi à analyser et font partie de la réflexion il faut cependant distinguer les parties rénovées et les autres. Ces bâtiments très complexes sont moins faciles à piloter en chauffage. Le maximum sera fait pour endiguer les consommations en fonction de leur utilisation. Le stade et la salle du Cercle sont intégrés à cette démarche.

A plus long terme, une réflexion sur une chaufferie centrale devra être conduite, mais en pleine tempête il faut gérer le bateau, se fixer des caps et avancer. Nous sommes tous invités à l'effort et à nous adapter.

*Joseph GAUTHIER, adjoint aux bâtiments communaux et à l'environnement.*

**L'an deux mil vingt-deux, le 17 octobre à vingt heures**, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 10 octobre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme ABBE Jacqueline, Mme DURAND Anne, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEFFRE Régis, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUS Gwenaël.

Étaient excusés : M. LE BRUN Gildas pouvoir à M. GAUTHIER Joseph, M. CHMIELEWSKI Ludovic.

Était absente : Mme LEFORESTIER Isabelle.

- **Passage à la nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Mme CORDON Catherine, adjointe déléguée aux finances, expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement comptable en nomenclature M57 au 1er janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. La commune de Hénanbihen est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses relatives au personnel, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune : autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- **Autorisation du Maire à signer l'acte d'engagement du marché : consultation de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancien presbytère en bibliothèque, locaux jeunes et associatif**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 29 septembre 2022 avec la présence de l'ADAC 22 qui a analysé les offres. Après examen des offres, la commission a décidé de retenir l'offre de l'Agence Bucaille et Wiener pour un montant d'honoraires de 48 000 € TTC. Pour valider la décision de mission de maîtrise d'œuvre de l'Agence Bucaille et Wiener, il reste à signer l'acte d'engagement du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'engagement pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'agence Bucaille et Wiener.

- **Modification du tableau des effectifs**

Un recrutement a été effectué pour remplacer Anne BENOIST. Lucie LECORGNE a été nommée stagiaire sur un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le tableau des effectifs doit être modifié suite à ce recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : accepte la modification du tableau des effectifs, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Ratios promus-promouvables**

Des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, avec application au 22 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de promouvables. Ce taux appelé ratio promus-promouvables remplace l'ancien système des quotas.

L'autorité territoriale reste libre de nommer ou non l'agent promouvable, même si le ratio d'avancement est défini à 100 %. La dernière délibération concernant la détermination du ratio pour les avancements de grade a été prise lors du Conseil municipal du 05 juillet 2021 fixant un taux de 100 % pour tous les cadres d'emplois. Une délibération fixant ce ratio doit être reprise, car elle est valable pour une mandature.

Madame CORDON propose à l'assemblée de fixer jusqu'en 2026 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires au grade supérieur dans la collectivité : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide : de fixer le ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 %, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

- **Recrutement d'agents temporaires et saisonniers**

L'article de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, alinéas 1° et 2°, stipule que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à : un accroissement temporaire d'activité (1 an maximum sur une période de 18 mois consécutifs), et un accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : autorise Monsieur le Maire sur l'année 2023 à recruter des agents saisonniers et temporaires non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

- **Recrutement de vacataires sur le temps périscolaire et détermination de leur rémunération horaire brute**

Madame CORDON Catherine rappelle qu'afin de répondre aux normes sanitaires imposées par la crise sanitaire liée à la COVID-19, des enseignants des écoles publiques et privées ont été recrutés en tant que vacataires, afin d'assurer de la surveillance de cour le midi sur le temps périscolaire. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires (enseignants et auxiliaires de vie scolaire) pour effectuer de la surveillance de cour le midi sur le temps périscolaire du 1er septembre 2022 au 07 juillet 2023 afin de respecter au mieux le protocole sanitaire en vigueur actuellement, celui-ci pouvant être prolongé. Il est aussi proposé aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires sur le temps périscolaire pour la période du 1er septembre 2022 au 07 juillet 2023, à fixer la rémunération des vacataires à 20.00 € brut de l'heure et inscrire les crédits nécessaires au budget, et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

- **Délibération mandatant le CDG 22 pour la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire**

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor souhaite proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...). Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics, au sein d'un marché d'assurance. La collectivité de Hénanbihen, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023, et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

- **Vente d'un lot Place du Cercle parcelle AB n°714B à Monsieur GUET – SCI L'oiseau bleu**

Le 7 octobre 2022, la SCI l'oiseau bleu, représentée par M. GUET, a posé une option sur un lot Place du Cercle, parcelle AB n° 714B d'une surface de 188 mètres carrés, afin d'ouvrir un magasin d'articles de pêche, chasse et équitation. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la vente de cette parcelle au prix de 15 euros le mètre carré, soit un montant de 2 820 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : valide l'attribution du lot à la SCI l'oiseau bleu, valide le prix de vente de ce lot à 15 euros le mètre carré, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Attribution des lots 28 et 33 à Maisons Demeurance pour la construction de logements sociaux au Lotissement Le Haut Temple.**

Monsieur le Maire rappelle que des logements sociaux seront construits par MAISONS DEMEURANCE, dans le lotissement Le Haut Temple, sur les lots n° 28 (528 m<sup>2</sup>) et n° 33 (776 m<sup>2</sup>). Ces 5 logements seront financés en PLUS et en PLAI par MAISONS DEMEURANCE. Le prix de cession du terrain viabilisé est de 5 000 € par maison, pour un total de 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : attribue les lots n° 28 et 33 du lotissement « LE HAUT TEMPLE » à Maisons Demeurance, dans les conditions ci-dessus présentées, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

Lors du conseil municipal du 21 mai 2022, a été recruté un urbaniste, le cabinet ERSILIE, pour l'**aménagement de l'îlot** de l'école publique. Ce choix a été très largement approuvé par la minorité puisque **pour la première fois, l'exécutif municipal n'impose pas un choix d'aménagement subjectif** sans se soucier de la position des futures utilisateurs...

En effet, la méthode du cabinet ERSILIE est de pratiquer une très large concertation avec ceux qui sont concernés soit en l'espèce les riverains, les écoles...etc. Ce n'est qu'une fois la concertation terminée que le projet sera présenté aux élus pour la décision. C'est **radicalement l'inverse de qui s'est passé pour le presbytère...** et beaucoup plus démocratique et respectueux de l'avis de la population.

Dans le dernier Éclaireur, **à l'approche de mi-mandat**, nous avons lu que **l'exécutif a enfin entendu la critique de la population** et celle de la minorité qui étaient choquées de subir la fermeture au public de la mairie les après-midis et la non-présence des élus le samedi matin. Encore **un petit effort et la poste réouvrira le samedi matin** elle aussi, car c'est un service public indispensable pour tous ceux qui travaillent en semaine.

Emmanuelle RONDEL, Régis MEFFRE et Gwenaël MEHOUS, élus de la minorité.

## ~ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 ~

La commune fera l'objet d'un **recensement de sa population** du 19 janvier au 18 février 2023. Nous allons procéder au recrutement d'agents recenseurs (H/F).

Profil recherché : disponibilité et discrétion, rigueur et méthode, connaissances en informatique, aimer le contact avec la population. Une bonne connaissance du territoire communal serait un plus. Permis B et véhicule obligatoire.

Si cette offre vous intéresse, vous pouvez nous adresser votre lettre de motivation et votre curriculum vitae (CV) **avant le 30 novembre**, par voie électronique via l'adresse [mairie.henanbihen@wanadoo.fr](mailto:mairie.henanbihen@wanadoo.fr), ou par voie postale :

M. le Maire - 1 square Henri Avril - 22550 HENANBIHEN.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie : 02 96 31 52 49



## ~ REPAS DU CCAS ~

Le CCAS s'est réuni afin d'évoquer diverses questions. Le repas de cette fin d'année fut bien évidemment à l'ordre du jour de même que les colis.

Les membres du CCAS sont heureux de vous convier le **Samedi 26 novembre à partir de 12h00** pour un repas convivial à la salle des fêtes. Ce repas est organisé pour les personnes âgées à partir de 75 ans. Nous vous proposons de nous retourner le **coupon réponse joint au bulletin municipal avant le 12 novembre** en mairie.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, il est possible de réserver un **colis** qui sera distribué à partir du **10 décembre**.

## ~ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ~

La **cérémonie du 11 novembre** aura lieu à **11 h au monument aux morts**. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la salle du Cercle.

## ~ ÉTAT CIVIL ~

### Mariage :

Le 1er octobre 2022 : **Mme Perrine LE GALL et M. Thomas MOREAU**

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux époux.



## ~ URBANISME ~

### *DP : déclaration préalable*

**DP 02207622C0037** : GAEC ELEVAGE DES FOSSES, installation d'un générateur photovoltaïque, Le Pont Ruellan.

**DP 02207622C0039** : GAEC DE LA VILLE BLANCHET, création d'un silo à maïs, La Ville Blanchet.

**DP 02207622C0040** : M. RONDEL Emmanuel, pose de fenêtres de toit, 25 Les Mendes.

**DP 02207622C0041** : Mme DE NANTOIS Isabelle, clôture, Le Champ au Chêne.

**DP 02207622C0043** : SCI LA VILLE AU MAITRE, changement des menuiseries, 9 rue du Maréchal Joffre.



## ~ MESSAGE DES ECOLES ~

### Ecole publique



Votre enfant est né avant le 31/12/2020 et vous souhaitez lui faire découvrir l'école au cours de l'année scolaire 2022/2023 ?

Venez rencontrer l'équipe pédagogique de l'école publique et bénéficiez d'un moment individualisé et privilégié pour découvrir les locaux et les projets proposés !

Mme Laurence Couilleaud / école publique, 11 rue Bel Air  
[ecole.0220847b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0220847b@ac-rennes.fr) / 02.96.31.53.66

### Ecole St-Joseph



Votre enfant prendra le chemin de l'école en 2023 ? Si vous souhaitez rencontrer l'équipe enseignante, Magalie, Laurence, Elise et Laurence seront ravies de vous accueillir avec votre enfant pour une visite personnalisée afin de vous présenter les programmes scolaires, les bâtiments rénovés et adaptés à chaque âge ainsi que toutes les activités culturelles, sportives et les voyages proposés au sein de l'école. Inscription possible tout au long de l'année à partir de 2 ans. À bientôt !

Magalie Le Fresne, directrice. Tel : 02 96 31 53 84 /mail : [eco22.stjo.henanbihen@e-c.bzh](mailto:eco22.stjo.henanbihen@e-c.bzh)

## ~ VIE ASSOCIATIVE ~

### Téléthon 2022

**TELETHON " 5 communes pour une même cause "** : l'évènement aura lieu le samedi 03 décembre 2022 sous le thème "Colore ton Téléthon" avec diverses animations, repas, et un rassemblement pour une photo avec le maximum de personnes vêtues de couleur.... Afin de finaliser notre animation, une réunion se tiendra le mercredi 09 novembre à 19h00, à la salle du Cercle à Hénanbihen.

**Association des Parents d'Elèves de l'école publique**

**Assemblée Générale 2022 – BILAN POSITIF ET NOUVEAU BUREAU ! - photo merci Alex**

Bilan financier et moral positif, reprise des sorties, Nouvelle Amicale Laïque, séjours pour tous les primaires, nombreuses animations à l'école, nouveau bureau... De quoi se mobiliser tous ensemble pour une année ambitieuse pour les élèves.



Nouveau bureau : Joëlle Toullic : Présidente ; Erwann Taillandier : Vice-Président ; Mickael Guinard : Trésorier ; Anne Rault : Trésorière adjointe ; Adélaïde Cammarata : secrétaire ; Céline Quinio : secrétaire adjointe

Alexandre Robillard et Marie Ngoie, tous les deux sortants, restent membres actifs de l'APE. Toute l'équipe les remercie chaleureusement pour leur investissement. Une mention spéciale pour Alexandre qui a, durant 7 années de présidence, œuvré énormément pour l'APE et son développement, ne ménageant ni son temps, ni sa bonne humeur, ni son sens de l'accueil et du partage.

**VENTE DE SAPINS – TARIFS INCHANGÉS EN 2022 !**

A l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an, l'APE vous propose sa traditionnelle vente de sapins Nordmann (coupés) et leur bûche de cagage. Les bénéfices de la vente serviront à financer les activités extra-scolaires des élèves.

Commande en ligne sur [www.ecolepubliquehenanbihen.fr](http://www.ecolepubliquehenanbihen.fr) ou en nous contactant sur [apehenanbihen@gmail.com](mailto:apehenanbihen@gmail.com) avant le 17 novembre.

La livraison aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à la sortie de l'école.

Taille	Prix
Taille 100/125	16€
Taille 125/150	21€
Taille 150/175	26€
Taille 175/200	29€
Taille 200/250	39€
Bûche tout format	4€

**ABC BIBLIOTHEQUE**



L'association ABC organise son **assemblée générale le jeudi 24 novembre à 20h30** à la salle du Cercle. Tous les adhérents ou futurs adhérents y sont conviés.



**RANDO'BIHEN : circuits du mois de novembre**

Pour tous renseignements : [randobihen@gmail.com](mailto:randobihen@gmail.com) ou **06.27.55.90.46**  
Degrés de difficulté : 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

02 novembre	Fort La Latte - Cap Fréhel	2
09 novembre	Saint Pabu – Château de bien assis	2
16 novembre	Saint Cast – Bois bras	1
23 novembre	Saint Géran – Château Serein	2
30 novembre	La Fresnais – Saint Cast	2
07 décembre	Créhen – Trégon	2

04 novembre	Le Chêne au loup	1
18 novembre	Plurien – Villeneuve	1
25 novembre	Pléboulle	1
02 décembre	Quintenic	1



**Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénanbihen**

**le 6 novembre 2022 à Hénanbihen**

13h : Hénanbihen USFF 2 / Saint-Méloir Es. 1 (match aller)  
15h : Hénanbihen USFF 1 / Saint-Malo AS JC 1 (match aller)

**le 13 novembre 2022 à l'extérieur**

13h : St-Cast Le Guildo Es 2 / Hénanbihen USFF 2 (match aller)  
15h : St-Malo Chat. Malo 1 / Hénanbihen USFF 1 (match aller)

**le 27 novembre 2022 à Hénanbihen**

13h : Hénanbihen USFF 2 / Ruca US 1 (match aller)  
15h : Hénanbihen USFF 1 / Pleudihen Stade 2 (match aller)

**le 4 décembre 2022 à l'extérieur**

15h : Hénansal HDB 1 / Hénanbihen USFF 2 (match aller)  
15h : Lanvallay F. US 1 / Hénanbihen USFF 1 (match aller)

**Club du Bon Accueil**

Le club du Bon Accueil vous rappelle la sortie spectacle du 7 novembre à Brézillet.  
Le car partira à 15h45 du Foyer Rural.  
Le coût de cette sortie est de 30 € (25 € pour le spectacle et 5 € pour le car).

« A vos crayons... »



Si vous avez envie de vous rafraîchir la mémoire et de faire travailler vos neurones, nous vous donnons rendez-vous **le vendredi 4 novembre à 14h** à la salle du Cercle pour faire une dictée, non pas un concours, mais une dictée dans la bonne humeur et la convivialité.  
Après-midi ouvert à tous.

**Journée sportive : la septième édition lancée !**



Hénantrail (une association affiliée de l'école St Joseph) vous convie **le 19 novembre pour une journée sportive.**

Au programme : 2 randonnées de 8 et 15 km, 4 courses enfants, une course nature de 8 km et un trail nocturne de 16 km. Inscriptions sur le site Nextron (possible aussi pour les randonnées) : <https://www.nextron.fr/course/inscriptions-avis/sport/3154/trail-nocturne-henanbihen/2022>

Cette année, nous verserons un don à l'association " le sourire dans les étoiles" de Hénansal. Nous comptons sur vous : un dossard = 1€ reversé à l'association.

Nous comptons aussi sur vous les bénévoles de toujours sans qui cette journée ne serait pas possible. Merci de vous rapprocher des parents d'élèves de votre connaissance pour vous inscrire comme les années passées ou alors de contacter Julien Toublanc au 0683558511 ou un des membres de l'association Hénantrail. Continuons de faire de cette journée une belle fête sur la commune d'Hénanbihen !

Par avance, merci à nos commerçants pour leur soutien, aux propriétaires pour le droit de passage et à vous les habitants de notre commune pour votre présence à cette journée.

RDV le SAMEDI 19 Novembre dès 13H30.

Sportivement votre, l'association Hénantrail.



~ RETOUR SUR LE WEEK-END THEATRE SOLIDAIRE DES 1 ET 2 OCTOBRE 2022 ~



Une initiative née d'une discussion entre voisins, l'un est membre de l'association des parents d'élèves et l'autre joue du théâtre dans une troupe nommée les Calamars endiablés. Le sujet de la discussion évoque qu'une habitante d'Hénanbihen est originaire d'Ukraine, sa fille a créé et préside l'Union des Ukrainiens en Bretagne, pour financer des convois en direction des hôpitaux ukrainiens. Le pari est lancé de faire un week-end solidaire en faveur de l'Ukraine. Ce défi sera relevé avec le concours de plusieurs partenaires au sein de la commune : les parents d'élèves de nos deux écoles, le Club du Bon Accueil, l'Association des Jeunes d'Hénanbihen et des Alentours, Justice et Paix mais également les commerçants : Vival, les Trois Petits Cochons, le Fournil des Délices, la Boulangerie Soulabaille et le Neptune.

Un week-end qui réunira plus de 300 spectateurs accueillis sur les 2 jours, des acteurs survoltés et longuement ovationnés, des jeunes chanteuses ukrainiennes émouvantes et des bénévoles extras : Frédéric, Maxime, Carine, Aline, Laurence, Emilie, Fabienne, Alex, Anne, Julien, Candyène, Benoit, Maureen, Pierre, Joëlle, Louise, Seb, Eliane, Nathalie, Christian, Brigitte, Fanny, Aurélie, Anne, Jean-Louis, Fanny, Murielle, Catherine, Mickael et Nathalie.

L'événement se clôturera avant Noël par la remise d'un chèque à l'association : une belle aventure spontanée, commune et solidaire... à Hénanbihen.



~ ANNONCES ~

**Recherche maison à louer**

Bonjour, notre propriétaire vendant notre maison actuelle, nous recherchons une maison en location avec 3 à 4 chambres dans le même secteur, en raison de notre situation professionnelle (M travaille sur Lamballe, et moi sur Matignon) : Pléboulle, Ruca, Matignon, Hénanbihen, Saint-Pôtan, Saint-Cast mais aussi Pluduno, Plancoët, Hénansal, St-Denoual. Nous avons 6 mois pour une recherche active. Merci à vous. Tél : 06 09 41 81 58. Mme DOUYERE Magaly.

**Les Galettes Plancoëtines**

Reprise le samedi 5 novembre 2023 sur le parking du Garage Hue à partir de 8h.

**Du pain à la ferme...**



A Hénansal, Claire Salvignol et Gérard Launay – Le Breil – vous proposent du pain bio au levain cuit au feu de bois : pain semi-complet, aux graines, aux raisins/noisettes, aux pépites de chocolat, au petit épeautre.

Fabrication le vendredi sur commande. Pour tout renseignement : 02 96 31 51 00 / 06 32 62 98 64 / aufou-rapain@orange.fr

**Myriam Lanoë**  
**SOPHROLOGUE**

39 rue de la côte  
d'émeraude  
22400 SAINT-DENOUAL

06 63 52 60 71  
contact@lm-sophro.fr  
lm-sophro.fr



### Sophrologie

Positiver, mieux dormir, préparer un examen, accompagner une grossesse, prendre soin de sa santé, améliorer sa confiance en soi, ses échanges avec les autres, sa capacité de concentration...

Grâce à des exercices simples de relaxation, de respiration ou de visualisation la sophrologie vous permet de trouver vos propres ressources pour vous sentir mieux au quotidien. Sur rendez-vous, à SAINT-DENOUAL, cabinet partagé avec les infirmières libérales.

### Foire aux Vins chez Nathalie - Vival



Jeudi 10 novembre  
de 17h30 à 20h.  
ZA de la Croix Blanche  
à Hénanbihen.

### Week-end découverte produits cosmétiques et alimentaires

Avec en prime dimanche 6 novembre : la visite de Mademoiselle Bretagne 2021 et Mademoiselle Côtes d'Amor 2022

Séverine,  
Mes instants Avon et  
Les instants gourmands (Légendes Gourmandes)

Vous invitent au week-end Portes Ouvertes  
Les 5 et 6 novembre 2022  
De 10 heures à 18 heures  
Au 17 allée de Monchoix  
22550 Hénanbihen

Vos ami(e)s sont les bienvenu(e)s

\* Vous découvrirez des cosmétiques pour homme,  
femme et enfants, des idées cadeaux, des  
\* préparations culinaires salées et sucrées  
et autres gourmandises

Tests, dégustations, et lots à gagner



LES 5 ET 6 NOVEMBRE 2022

portes ouvertes

### Nouvelle assistante maternelle



Stéphanie DENOUAL, nouvelle assistante maternelle agréée. Je dispose de 2 places à partir du 24 novembre. Douce et dynamique, je me ferai une joie d'accueillir vos petits loulous. N'hésitez pas à me contacter au 06 84 13 71 30.

### ~ DECHETS MENAGERS : BILAN DES 8 PREMIERS MOIS DE LA REDEVANCE INCITATIVE ~

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la redevance incitative a été étendue à l'ensemble du territoire communautaire, un bilan positif des 8 premiers mois de collecte a pu être dressé. Grâce à l'implication des habitants, les tonnages des ordures ménagères et des apports en déchèterie sont en baisse.

Comparaison entre les tonnages collectés sur les 8 premiers mois de 2021 et ceux collectés en 2022 :

- Baisse de 8 % des tonnages collectés en ordures ménagères,
- Augmentation de 2 % des tonnages collectés en déchets sélectifs,
- Baisse de 8 % des tonnages collectés en encombrants amenés en déchèteries,
- Baisse de 18 % des tonnages collectés en gravats amenés en déchèteries.

Contact : Service déchets ménagers Lamballe Terre & Mer 02 96 50 13 56 [contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh)

### JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTS MATERNELS ET DES ASSISTANTES MATERNELLES

Dans le cadre de la journée nationale des assistants maternels et assistantes maternelles, l'agglomération de Lamballe Terre & Mer propose une conférence gratuite à tous les assistants maternels et assistantes maternelles de son territoire. Cette conférence sur la communication bienveillante, intitulée « Communiquer avec bienveillance au travail, l'écoute au service de la relation salariés/employeurs », par Bérangère Baglin, formatrice et conférencière en communication relationnelle, se tiendra le samedi 19 Novembre 2022 de 9h à 11h. Un temps convivial sera également proposé à l'issue de cette dernière.

**Lieu de la conférence** : Espace Lamballe Terre & Mer / Bâtiment Penthievre / 41 Rue St Martin à Lamballe-Armor

Compte tenu du nombre de places limitées, les inscriptions sont obligatoires en amont de la conférence auprès de votre référente RPE ou via le formulaire sur [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh).

### ~L'AGGLOMÉRATION SOUTIEN LA COLIVRAISON DE MARCHANDISES ENTRE PRODUCTEURS~

Dans le cadre de son **Projet Alimentaire Territorial, Lamballe Terre et Mer** avance sur des 1<sup>ères</sup> actions permettant **d'améliorer la distribution des produits locaux**. L'une des actions phares est le **partenariat avec l'entreprise Coclicaux pour le développement de la colivraison et du costockage de marchandises entre producteurs locaux, dans le but de livrer la restauration collective, commerciale et la petite épicerie (remise directe). La collectivité verse 15 € pour chaque colivraison** de denrées alimentaires effectuée, dans une limite de 200 colivraisons faites via la plateforme Coclicaux. Ce coup de pouce financier vise à impulser une dynamique de « covoiturage » entre producteurs du territoire, partant du constat que leurs véhicules ne sont pas pleins quand ils livrent leurs produits, mais aussi réduire notre impact environnemental. La colivraison permet de réduire leur coût logistique, et d'offrir de nouveaux débouchés potentiels en offrant de nouveaux circuits de livraison. Pour chaque parrainage mis en place avec un nouveau producteur ou une nouvelle productrice, une aide de 50 € sera également versée au parrain ou à la marraine. Si vous êtes intéressé(e) par la démarche, n'hésitez pas à contacter M. Bonnet de l'entreprise Coclicaux au [06 75 57 93 19](tel:0675579319) ou par mail : [contact@coclicaux.fr](mailto:contact@coclicaux.fr) pour plus de renseignements.

~ INFORMATIONS DIVERSES ~



**Don du Sang**

La prochaine collecte de sang  
aura lieu

**le lundi 14 novembre 2022**  
à la salle des fêtes de Matignon de 14h15 à 18h45

Merci de vous inscrire sur  
[mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)

Donner est un acte généreux qui sauve des vies.

**Démarches ANTS.**

Ne tombez pas dans le panneau des sites payants ! Certaines plateformes en ligne frauduleuses se proposent de réaliser ces démarches... des sites malhonnêtes proposent de se charger de votre démarche administrative en échange de frais d'assistance en ligne. **Cependant demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.**

- Pour demander une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Pour un permis de conduire: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Pour une carte grise aller sur: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent consulter **ce mode d'emploi** et aussi s'adresser à un centre habilité **le plus proche de chez vous**



Pour d'autres infos, au fil de l'eau, téléchargez l'application Panneau-Pocket sur votre téléphone et choisissez Hénanbihen ❤️

**Mairie :**

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi de 9H à 12H
- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30
- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49

Mail : [mairie.henanbihen@wanadoo.fr](mailto:mairie.henanbihen@wanadoo.fr)

~ AGENDA ~

**Vendredi 4 novembre :** Animation dictée ouverte à tous, organisée par des membres du Club du Accueil, à 14h à la salle du Cercle.

**Vendredi 11 novembre :** Cérémonie du souvenir de l'Armistice de 1918, à 11h au Monument aux Morts, suivie du vin d'honneur à la salle du Cercle.

**Samedi 19 novembre :** Journée sportive (randonnée, courses et trail nocturne) organisée par l'association Hénantrail, à partir de 13h30.

**Jeudi 24 novembre :** Assemblée générale de l'association ABC Bibliothèque, à 20h30 à la salle du Cercle.

**Samedi 26 novembre :** Repas du CCAS, à partir de 12h à la salle des fêtes.

**Lundi 28 novembre :** Assemblée générale de la FNACA, à 11h à la salle des fêtes.

**Agence postale :**

L'agence postale est ouverte :  
du **lundi au vendredi**  
de 9H à 12H

Date limite d'envoi de vos articles pour le prochain bulletin : **14 novembre 2022**

mail : [mairie.henanbihen.com@orange.fr](mailto:mairie.henanbihen.com@orange.fr)

**Directeur de Publication**

Jean-Michel LEBRET